

Règlement du 1er Tournoi des 2 Rivières

Les 26 et 27 avril 2025 à Le Bugue

Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement

Article 1 :

Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro (en cours).

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD.

Le Juge Arbitre de la compétition sera Stéphane JEUNE. Toutes ses décisions seront sans appel.

Les GEO seront Thomas RIGAL et Benjamin DELMAS.

Le tournoi se déroulera au gymnase du Collège du Bugue, Rue Jean Léon Dessalles.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses NC à R4 autorisés à jouer en catégorie vétérans, sénior, junior, cadet et minime (à partir de D8 dans le tableau joué) licenciés à la FFBAD et en règle avec la fédération le jour du tirage au sort.

Le samedi 26 : Double Dames, Double Hommes. Le dimanche 27 : Double Mixte.

Les rencontres se dérouleront par poule avec si possible 2 sortants puis par élimination directe ou par poule unique. Les vainqueurs et finalistes de chaque série seront récompensés par un lot.

Article 2 :

Le droit d'inscription pour 1 tableau est de 15 euros et de 20 euros pour 2 tableaux.

Les joueurs doivent procéder à leur inscription avec règlement en ligne sur Badnet uniquement.

Les tableaux seront fait par tirage au sort via le logiciel Badnet.

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 9 avril 2025 23h59.

Le tirage au sort se déroulera le samedi 12 avril 2025.

La séparation des catégories sera faite d'après le CPPH arrêté au vendredi 11 avril 2025.

Le comité d'organisation se réserve le droit de scinder ou de regrouper certains tableaux en fonction du nombre d'inscrits avec l'accord du Juge Arbitre.

Rappel : Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé (règle du x16).

Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 10, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 160.

Cas particuliers : Un joueur NC ou P12 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D8 ou plus (max D9). Et un joueur P11 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus (max D8).

Article 3 :

Le nombre maximum de participants est de 180.

Le comité d'organisations se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre.

La priorité sera donnée par la date d'inscription des 2 joueurs avec règlement sur Badnet.

En cas de forfait d'un joueur ou d'une équipe, il doit se manifester auprès du comité d'organisation.

En cas de forfait, au delà du 12 avril 2025 minuit, les droits d'engagement seront remboursés uniquement sur présentation d'un document officiel valable (certificat médical, obligation professionnelle).

Article 4 :

Tous les matchs seront effectués en auto-arbitrage sauf désaccord entre les joueurs.

Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points avec prolongation possible jusqu'à 30.

En cas d'égalité à 20, le set est prolongé: l'équipe qui mène avec 2 points d'écart remporte le set.

A 29 égalité, l'équipe marquant le premier 30 gagne le set.

Le temps de repos entre chaque match est de 20 minutes et est géré par Badnet.

Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de la première annonce du match.

Tout joueur se présentant avec plus de 5 minutes de retard ou après le troisième appel dans la salle sera considéré comme un WO.

Tout joueur doit se présenter 60 minutes avant l'horaire annoncé (30 min pour les joueurs de la première rotation).

Les organisateurs n'assument pas la responsabilité du statut WO qu'ont certains joueurs dès le début du tournoi.

Au service si le volant touche le plafond ou la structure mobile il sera considéré comme let (1 fois) et faute durant l'échange.

Article 5 :

Les volants officiels (à la charge des joueurs et joueuses) plumes sont les RSL 3 qui seront disponible à la vente.

Article 6 :

Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et obtenir l'accord du Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Seuls les joueurs, les coachs (limité à 2 par équipe), les arbitres, le Juge Arbitre et le comité d'organisation pourront accéder à l'aire de jeu.

Le port chaussures de sport adaptées (no-marking) est obligatoire.

Aucunes chaussures de ville et aucun talon ne seront tolérés dans l'aire de jeu.

Les joueurs et joueuses doivent porter une tenue vestimentaire de badminton conforme au règlement en vigueur pendant toute la durée du tournoi.

Article 7 :

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités concernant les pertes, les vols, détériorations de matériel durant le tournoi.

Des photos pourront être prises pendant le tournoi et diffusées sur le site internet du club et sur les réseaux sociaux. Celles-ci pourront être retirées sur simple demande des intéressés ou responsables légaux.

Article 8 :

Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton suite à un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge Arbitre.

Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du guide de badminton).

LE VOLANT BUISSONNAIS-BUGUOIS REMERCIE TOUS SES PARTENAIRES